

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 03 MARS 2026**

Nombre de membres :

Membres élus : 15

En fonction : 11

Présents : 09

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de convocation : 23 février 2026

Transmise par mail le : 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars 2026, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mailly-Le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire le 24 février 2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Mme Géraldine MICAUD, M Jean Michel DEDIEU, Adjoints, Mme Emmanuelle BOUDIN, Mme Laurence DA SILVA, Mme Valérie VANZELE, M Didier MARVILLE, M Mickael ROUGE, M Jean-Pierre SESTRE, conseillers municipaux.

Membre absent : Mme Meryem BENETON,

Membre absent excusé : M Jean-Baptiste VILLEMEN avec pouvoir à M Jean Michel DEDIEU.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BOUDIN.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 FEVRIER 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOULEVARD DU NORD : 2026/011

Dans le cadre du développement foncier de la commune, Monsieur Le Maire explique qu'il est envisagé d'acquérir, la parcelle AC 84 qui donne sur le boulevard du Nord, à proximité de la parcelle communale AC82. Ce terrain d'une surface de 752m² est proposé à la somme de 3€ du mètre² soit 2256€ hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AC 84 d'une superficie de 752m² pour un montant de 2256€ hors frais de notaire.

APPROUVE le paiement des frais de notaire afférents.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Remarques, Observations, interventions :

Néant

MAINTENANCE PREVENTIVE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Le Maire informe de la fin de la gratuité des visites de maintenance préventive de l'éclairage public LED au 06 juillet 2026. A partir de cette date, toutes les interventions passeront en maintenance curative payante (75% à la charge de la commune et 25% à la charge du SDEY).

Pour l'année 2027, Il revient au Conseil Municipal de bien vouloir choisir le nombre de visites annuelles.

Il est rappelé que la commune dispose de 162 points LED lumineux et 9 armoires.

Monsieur Le Maire présente les formules proposées par le SDEY

MAINTENANCE EP SDEY	
COMMUNE DE MAILLY-LE-CHATEAU	
1 VISITE /AN	576.00€
3 VISTES/AN	1080.00€
4 VISITES/AN	1332.00€

Il indique s'être renseigné lors du Comité Départemental le 24 février dernier et pense qu'il serait préférable d'attendre avant de se positionner pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de reporter cette décision à une prochaine séance.

Remarques, Observations, interventions

Monsieur Le Maire précise que la priorité actuelle du SDEY est de gérer la fermeture précipitée du réseau mobile 2G qui pilote notamment l'éclairage public. Son arrêt initialement prévu en 2030 a été accéléré. Des négociations avec Orange sont en cours mais les devis restent très élevés (environ 700 K€ après négociations).

MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR LES REUNIONS ELECTORALES : 2026/012

Monsieur Le Maire explique que la période pré-électorale est propice à la tenue des réunions publiques. Il propose au Conseil Municipal de confirmer la mise à disposition gratuite des salles Conseil et Foyer pour les réunions publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

VALIDE la mise à disposition gratuite des salles pour les réunions publiques.

Remarques, Observations, interventions

Néant

EN QUESTIONS DIVERSES ONT ETE ABORDES LES SUJETS SUIVANTS :

- Organisation du bureau de vote pour** le premier tour des élections municipales du 15 mars 2026.
- Supérette** : changement de gérant.
- Pompiers** : renouvellement des gants attaque feux (662.40€ TTC).
- Village étoilé 4 étoiles** : achat des panneaux afférents à cette labellisation. (677€ TTC)
- Les Enfants de la Résistance** : le million de spectateurs a été atteint. Le tournage du numéro 2 est programmé en juin, juillet de cette année.
- Raidillon** : une société interviendra très prochainement pour nettoyer les remparts de leur végétation.
- Projet** : la plantation d'un nouvel arbre à l'emplacement de l'ancien tilleul est envisagée.

TOUR DE TABLE :

A l'occasion du tour de table, Monsieur Le Maire et les élus :

- ont tenu à remercier les bénévoles, les membres du CCAS, les associations, les agents municipaux pour leur implication tout au long du mandat.
- ont rendu hommage à Monsieur Thierry BAX, 2^{ème} adjoint, décédé en juillet 2020.
- ont souligné l'importance de la réactivation du CCAS qui accompagne désormais les administrés dans leurs différentes démarches.

Monsieur Le Maire lève la séance à 19h35.

TABLES DES DELIBERATIONS :

Délibération 2026/011 : Acquisition d'une parcelle Boulevard du Nord

Délibération 2026/012 : Mise à disposition des salles pour les réunions électorales.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
	Mme Emmanuelle BOUDIN	JM GODEFROY